



PALAU DEL VIDRE

*l'expressive*

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE  
DU BUDGET PRIMITIF 2022**

**COMMUNE DE PALAU-DEL-VIDRE**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2022**

**Cadre général du budget :**

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que soit jointe au budget primitif une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la Commune ; elle sera disponible sur son site Internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le Budget Primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte.

Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au Budget, pour la période qui s'étend de 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2022 a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- poursuivre les projets engagés,
- de mobiliser des subventions chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la Commune. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

## BUDGET PRINCIPAL

Il convient de préciser que le Budget Primitif étant voté après le vote du Compte Administratif 2021, ceci implique donc que les résultats 2021 y sont repris.

### ➤ SECTION DE FONCTIONNEMENT :

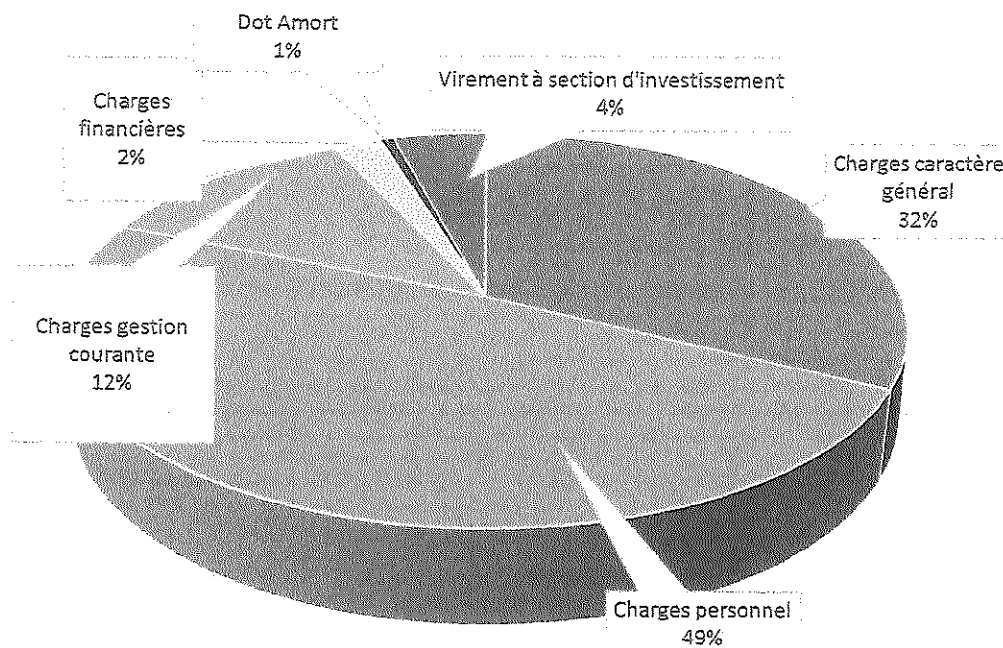
Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population ( régies....), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat.....

La section de fonctionnement s'équilibre à 2 417 502 €, elle était de 2 352 544 € au budget primitif 2021.

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE



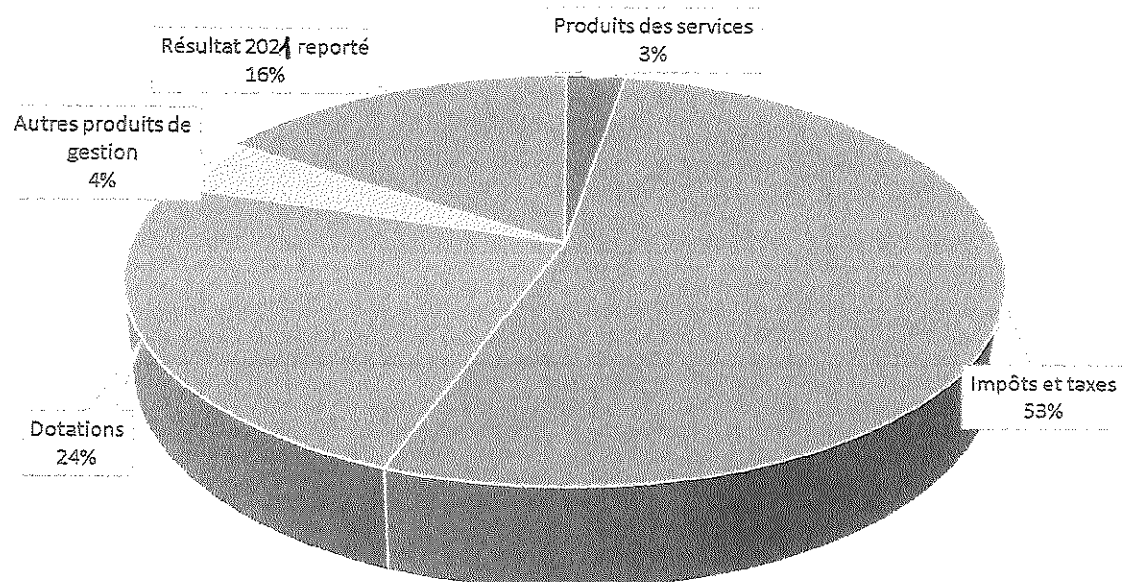
## **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE**

L'évolution du montant des dépenses de fonctionnement pour 2022 (par rapport à 2021) (soit 2.76 % avec le virement à la section d'investissement), se répartit de la façon suivante :

<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2020</b>	<b>BP 2021</b>	<b>BP 2022</b>
011 Charges à caractère général	632 800	707 500	779 716.04
012 Charges de personnel	986 908	1 068 600	1 179 600
65 Autres charges de gestion courante	245 795	270 903	287 803
66 Charges financières	45 600	49 100	52 000
67 Charges exceptionnelles	1 999.90	999.03	1 000
042 Dotations aux amortissements (6811)	13 678.10	14 179.97	14 179.96
023 Virement à la section d'investissement	518 652	241 262	103 203
<b>TOTAL</b>	<b>2 445 433</b>	<b>2 352 544</b>	<b>2 417 502</b>

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel communal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectués, les subventions versées aux associations (liste jointe) et les intérêts des emprunts à payer.

## **RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE**



## RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

L'évolution du montant des recettes de fonctionnement pour 2022 (soit 2.76 %), se répartit de la façon suivante :

CHAPITRE	BP 2020	BP 2021	BP 2022
013 Atténuation de charges	/		
70 Produits des services	31 699.80	36 700	63 300
73 Impôts et taxes	1 151 000	1 187 115	1 310 591
74 Dotations et participations	647 949	618 917	598 019.99
75 Autres produits de gestion courante	110 002	115 002	110 000
77 Produits exceptionnels	2 278.10	7 999.79	
002 Résultat reporté	502 504.10	386 810.21	335 591.01
<b>TOTAL</b>	<b>2 445 433</b>	<b>2 352 544</b>	<b>2 417 502</b>

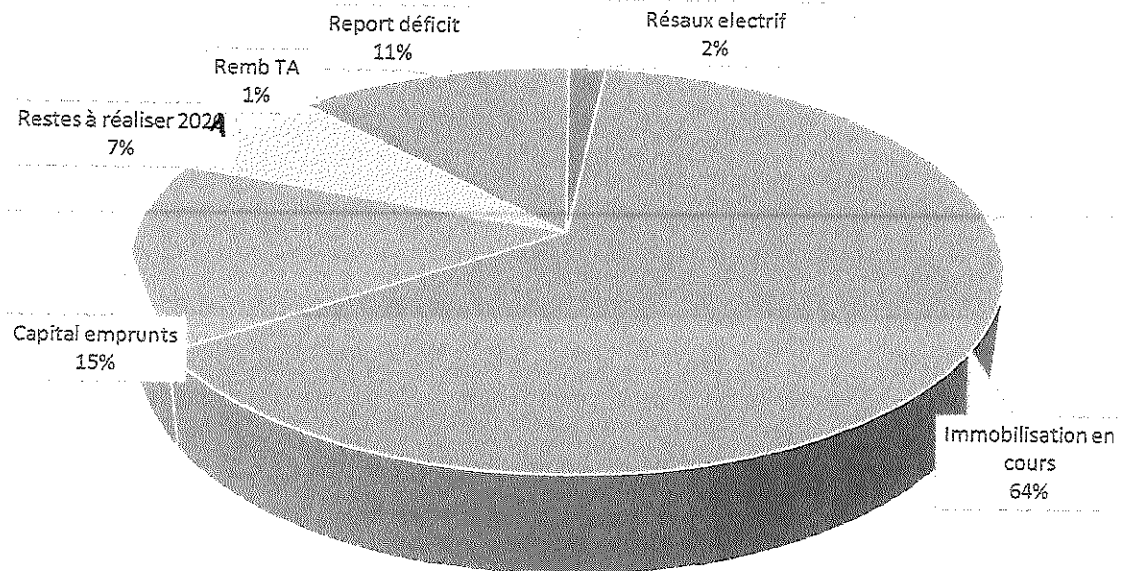
Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement. Cependant pour 2022, compte tenu des travaux de voirie retenus, le recours à l'emprunt est indispensable.

### ➤ SECTION D'INVESTISSEMENT :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

La section d'investissement s'équilibre à 1 103 003 €.

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

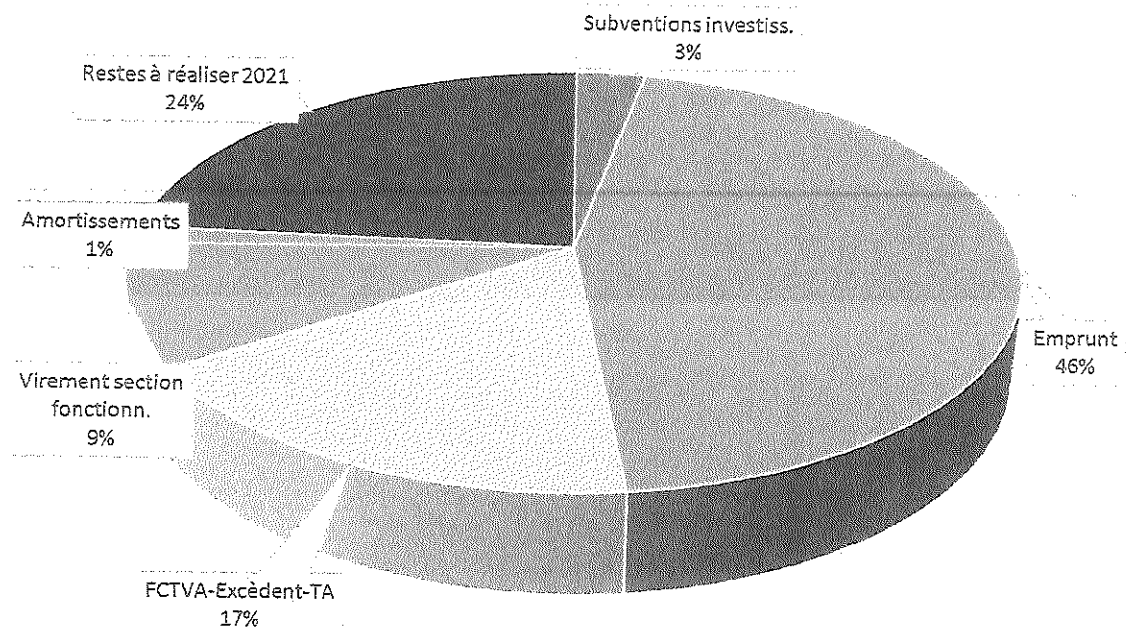


### DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

CHAPITRE	BP 2020	BP 2021	BP 2022
21 Immobilisations corporelles	7 300	20 338	18 000
23 Immobilisations en cours	1 501 650	265 641	709 485.22
16 Emprunts	97 500.85	139 800	166 000
041 Opérations patrimoniales	49 259.15		
10223 Remb taxe aménagement			2 500
<i>Restes à réaliser</i>	<i>641 924</i>	<i>969 562</i>	<i>82 700</i>
<i>001 Report déficit</i>	<i>/</i>		<i>124 317.78</i>
<b>TOTAL</b>	<b>2 297 634</b>	<b>1 395 341</b>	<b>1 103 003</b>

Il s'agit de dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment d'acquisitions de mobilier, de matériel, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

## RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE



## RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

CHAPITRE	BP 2020	BP 2021	BP 2022
13 Subventions d'investissement	16 000.52	20 337.03	32 200
16 Emprunts	1 100 000		500 000
165 Dépôts et cautionnements	500		1 320.04
10 FCTVA – Excédent - Taxe d'aménagement -	125 744.23	515 217.77	190 000
021 Virement de la section de fonctionnement	518 652	241 262	103 203
040 Amortissements	13 678.10	14 179.97	14 179.96
041 (238) Opér. patrimoniales	49 259.15		
<i>001 Report positif</i>		<i>244 993.23</i>	
<i>Restes à réaliser</i>	<i>473 800</i>	<i>359 351</i>	<i>262 100</i>
<b>TOTAL</b>	<b>2 297 634</b>	<b>1 395 341</b>	<b>1 103 003</b>

Deux types de recettes réelles coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que celles perçues en lien avec le permis d'aménager (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec des projets d'investissement retenus.  
 Pour 2022, un emprunt est nécessaire pour le programme « Voirie », à hauteur de 500 000 €.

➤ **Endettement de la Commune :**

En 2020 : réalisation d'un emprunt à hauteur de 1 100 000 € pour le financement de la Halle Sportive.

Cette année il sera nécessaire d'emprunter 500 000 € afin de financer des travaux de voirie, dont aménagement de la Place Etienne Canals et aménagement de l'Avenue Joliot Curie, le remboursement des intérêts (compte 66111 en dépense de fonctionnement) et capital (compte 1641 en dépense d'investissement) devront être inscrits au budget 2022 (durée 15 ans, taux fixe : 1.37 %, échéances trimestrielles : 10 045.83 €).

Ci-dessous : liste des emprunts au 1/1/2022, endettement pluriannuel 2022/2031 et courbe de remboursement des annuités 2022/2040 (non compris nouveau prêt le contrat n'étant pas signé) :

**LISTE DES EMPRUNTS PAR CODE EMPRUNT**

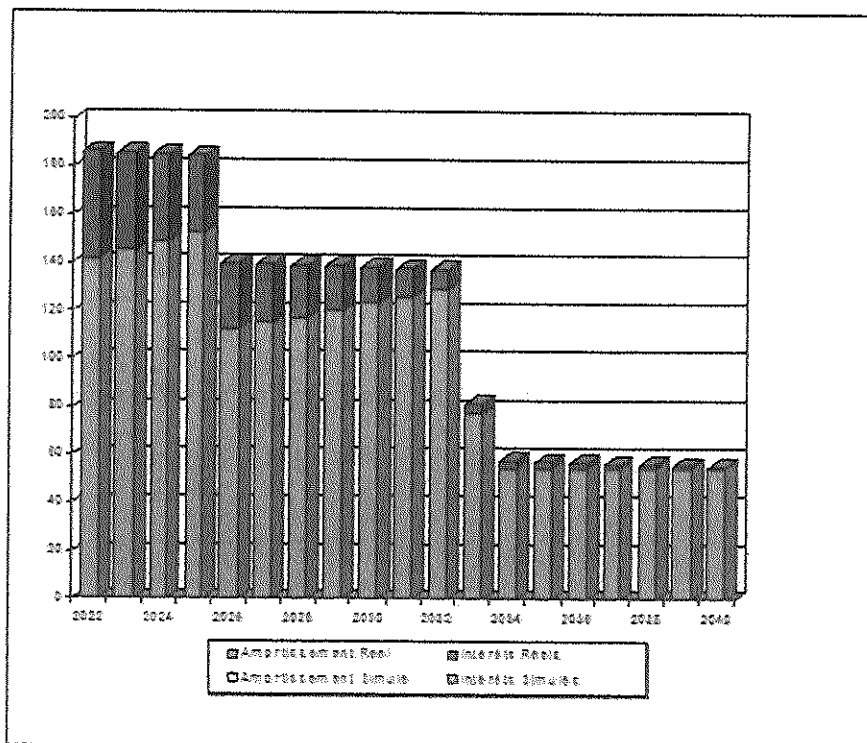
pour l'exercice 2022

Code Hélos	OBJET DE LA DEPENSE	ORGANISME PRET	N° Contrat	Durée Périodicité (en mos.)	Année	Taux initial	Type d'emprunt	Montant emprunt	Montant capital au 1er janvier	Annuité due à la banque				
										Amortissement	Total intérêt du			
Code emprunt		Marge	Index						ICNE exercice précédent		Intérêt			
	ECOLE ET ATELIER FERRERIE	CAISSE DEPARCNE	2724389	180	1941	3.26%		500 000.00	180 375.21	43 921.76				
11062				12						37 987.71	6 014.07	0.00	6 014.07	
	HALLE SPORTIVE	LA POSTE	1101133754EUR	240	1941	0.87%		1 100 000.00	1 045 000.00	63 912.07				
11060				3						55 000.00	8 912.07	0.00	8 912.07	
	VOIRIE	CAISSE DEPARCNE	02536990402027	240	1941	3.53%		320 000.00	217 509.57	23 388.99				
13051				12						14 407.92	8 931.03	0.00	8 931.03	
	AMENAGEMENT PLACE VILLAGE	CREDIT LOCAL DE FRANCE	247462	300	1941	4.37%		850 000.00	472 235.57	54 938.46				
90047				12						34 249.72	20 638.74	0.00	20 638.74	
<b>TOTAL SELECTION</b>								<b>2 770 000.00</b>	<b>1 695 538.85</b>	<b>188 269.30</b>				
										<b>141 668.36</b>	<b>44 543.94</b>		<b>0.00</b>	<b>44 543.94</b>

### Etat pluriannuel des emprunts

Code emprunt	OBJET DE LA DEPENSE	Annuités pour l'exercice 2022	Annuités pour l'exercice 2023	Annuités pour l'exercice 2024	Annuités pour l'exercice 2025	Annuités pour l'exercice 2026	Annuités pour l'exercice 2027	Annuités pour l'exercice 2028	Annuités pour l'exercice 2029	Annuités pour l'exercice 2030	Annuités pour l'exercice 2031
11002	ECOLE ET ATELIER VERRERIE	43 921,78	43 921,78	43 921,78	42 921,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
11002	HALLE SPORTIVE	63 912,07	63 432,59	62 955,07	62 478,59	61 998,07	61 519,59	61 041,07	60 562,59	60 084,07	59 605,59
13001	VOIRIE	23 388,99	23 388,99	23 388,99	23 388,99	23 388,99	23 388,99	23 388,99	23 388,99	23 388,99	23 388,99
98647	AMENAGEMENT PLACE VILLAGE	54 986,46	54 986,46	54 986,46	54 986,46	54 986,46	54 986,46	54 986,46	54 986,46	54 986,46	54 986,46
<b>TOTAL SELECTION</b>		<b>166 209,30</b>	<b>165 730,79</b>	<b>165 252,30</b>	<b>164 772,79</b>	<b>140 373,53</b>	<b>139 895,01</b>	<b>139 416,53</b>	<b>138 938,01</b>	<b>138 459,52</b>	<b>137 981,01</b>

### COURBE DE REMBOURSEMENT DES ANNUITES





➤ **Taux d'imposition :**

Pour 2022 : proposition d'augmentation du taux de la TFPB de 2 pts, soit :

<b>Taxes</b>	<b>2022</b>
TFB	37.40
TFNB	52.16

Le produit des impôts (TFB et TFNB) à percevoir s'élèvera à : 1 225 591 €.